CONSEIL DEPARTEMENTAL JEUNES

2026 - 2028

DROIT À L'IMAGE

Autorisation parentale pour une personne mineure

Je soussigné(e) :
Nom et prénom du responsable légal :
…….....

Demeurant :
.....
.....

agissant en qualité de responsable légal de l'enfant :
Nom et prénom de l'enfant :
.....

Né(e) le :
.....

Collège :
.....

Commune :
.....

autorise par la présente :

1. Mon enfant à être **photographié, filmé et/ou interviewé** dans le cadre de sa candidature et, s'il est élu, de sa participation au **Conseil départemental des jeunes du Tarn** et aux activités qui lui sont liées.
2. Le **Conseil départemental du Tarn** à utiliser et diffuser, à titre gratuit, l'image, la voix et les éventuelles interviews de mon enfant dans le cadre de la communication institutionnelle relative au Conseil départemental des jeunes, à ses actions et à ses projets.

Cette autorisation peut notamment concerner les supports suivants :

- supports imprimés (affiches, brochures, magazines, publications, etc.) ;
- site internet et ENT ;
- réseaux sociaux du Département ;
- supports numériques et audiovisuels ;
- vidéos et reportages ;
- présentations et projections publiques ;
- relations avec la presse.

Les photographies, enregistrements sonores et vidéos ne pourront être utilisés à des fins commerciales ni dans un contexte étranger aux activités et à la communication du **Conseil départemental des jeunes** et du **Conseil départemental du Tarn**.

La présente autorisation est consentie **à titre gratuit** pour les besoins de la communication institutionnelle du Département, dans le cadre des activités du Conseil départemental des jeunes.

Elle est accordée pour la durée nécessaire à l'utilisation des supports concernés, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal
Précédée de la mention manuscrite :
« Lu et approuvé, bon pour accord »

Signature :
.....

À REMETTRE AU BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE DU COLLEGE
AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE CANDIDATURE
AU PLUS TARD LE 9 NOVEMBRE 2026 – DELAI DE RIGUEUR.